

En rénovation énergétique de l'habitat, l'Etat veut passer à la vitesse supérieure

Le gouvernement prépare « une deuxième phase de déploiement de la rénovation énergétique », avec notamment de nouveaux outils de financement pour permettre aux ménages d'emprunter à des taux plus bas et sur des périodes plus longues, et avec aussi un « rehaussement des exigences qualitatives » de rénovation du parc privé. C'est ce qu'ont annoncé les ministres en charge du Logement et de l'Énergie dans une communication en conseil des ministres. Le gouvernement veut « guider » les ménages vers des travaux permettant d'atteindre le niveau BBC, ont expliqué les deux ministres. Des « passeports de la rénovation énergétique » seront mis en place. Et le gouvernement veut créer des « obligations raisonnées » de rénovation. Ces obligations seront discutées dans le cadre du projet de loi de transition énergétique et climatique.

En rénovation énergétique de l'habitat, l'Anah a enregistré « plus de 27 000 projets » au second semestre 2013, à partir de la mise à disposition des subventions renforcées et de la nouvelle prime, contre « moins de 4 000 auparavant », ont indiqué les deux ministres. « Et les performances énergétiques sont à la hauteur : les travaux entrepris permettent, en effet, de faire en moyenne 39% d'économie d'énergie », ont-ils souligné. Concernant le parc social, ils ont expliqué que la diminution du taux de l'éco-PLS à 0,5% avait permis d'accélérer le rythme des rénovations de logements de moins de 2 000 à près de 5 000 par mois. Les ministres ont également indiqué que le « service public de la rénovation énergétique » avait reçu, en quatre mois, « plus de 90 000 appels téléphoniques » et 1,2 million de visites sur son site Internet, tandis que certains Points rénovation info service voyaient leur fréquentation « multipliée par quatre ».

Climatique : comment évolue le marché français ?

En matériels de génie climatique, voici quelle a été l'évolution récente du marché français selon les toutes dernières statistiques de l'INSEE, encore provisoires :

INDICES DE PRIX DE PRODUCTION POUR LE MARCHÉ FRANÇAIS :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 95,9 en janvier 2014 (93,7 en janvier 2013).
- Equipements aérauliques et frigorifiques : 111,3 en janvier 2014 (112,9 en janvier 2013).
- Matériel aéraulique : 100,5 en janvier 2014 (103 en janvier 2013).

INDICES DE PRIX D'IMPORTATION :

- Radiateurs et chaudières pour le chauffage central : 100,4 en janvier 2014 (98,9 en janvier 2013).
- Equipements aérauliques et frigorifiques : 103,5 en janvier 2014 (106,5 en janvier 2013).

INDICES DE CHIFFRE D'AFFAIRES CVS-CJO :

- Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage : 108,9 en décembre 2013 (107 en décembre 2012).
- Production et distribution de vapeur et d'air conditionné : 115,3 en décembre 2013 (115,6 en décembre 2012).

Rénovation : combiner technologies passives et actives

C'est dans une logique « forte » de baisse de consommation d'énergie de chauffage que s'inscrit un ambitieux « programme » de rénovation thermique des logements sur la période 2015-2050 que vient de proposer un groupe de travail comprenant notamment des représentants de la FFB, de Bouygues, du Plan Bâtiment Grenelle, de Saint-Gobain, d'EDF, de GDF Suez, d'Enertech et de Pouget Consultants, et ce dans le cadre du « think tank » *The Shift Project*. Sur le seul segment des maisons individuelles, pour lequel le groupe de travail préconise le déploiement de « combinaisons de bouquets de travaux pré-calculées », le groupe estime que son « programme » permettrait 115 TWh d'économies d'énergie.

Au sujet de la traditionnelle opposition entre technologies « passives » et « actives » de rénovation, le groupe de travail observe qu'il s'agit avant tout d'une opposition entre « les visions, les modèles et les calculs de retours sur investissement d'industriels et de groupes d'intérêt ». Et il souligne que « la rénovation doit se concevoir et être réalisée de façon globale pour intégrer à la fois la réduction de besoin d'énergie et le meilleur usage de l'énergie ». Et qu'il faudrait donc mettre en place pour chaque projet de rénovation « une succession organisée de travaux » en jouant à la fois sur les technologies « passives » et « actives ». Le rapport recommande également que les aides publiques à la rénovation thermique des logements soient conditionnées au recours à des « groupements » d'entreprises « agréés et qualifiés », qui « proposeront en une seule fois l'ensemble des travaux à réaliser, avec un interlocuteur unique pour le client ». Ces groupements réuniraient des plombiers, des chauffagistes, des électriciens, des couvreurs, etc. Le rapport préconise également la création d'un :

- observatoire du prix des travaux, notamment pour mesurer la « performance de la mise en œuvre »,
- « Passeport rénovation thermique du logement » comportant notamment les combinaisons de travaux à réaliser.

Autre recommandation : renforcer les exigences de la Réglementation Thermique (RT globale) des bâtiments existants, qui devra s'appliquer « à toutes les catégories de logements (maison individuelle, copropriété, logement collectif privé ou social, tertiaire) », ajoute le groupe de travail, qui, d'une façon générale, souhaite que, en quelques décennies, l'ensemble du parc français de logements soit rénové « au meilleur niveau accessible (classe C ou B du DPE actuel) ». Et, pour y parvenir, le groupe de travail estime que le mieux serait de faire naître, chez les Français, un « réflexe de performance énergétique » de leurs logements à chaque occasion de travaux courants de rénovation. Par ailleurs, à propos des aides publiques actuelles à la rénovation thermique des logements, le groupe de travail juge que « la plupart des travaux sont des effets d'aubaine ou d'un impact faible sur la performance énergétique ». Et il propose d'orienter ces aides « vers les projets dont la rentabilité écologique est avérée, et non vers ceux qui sont déjà rentables en soi pour les propriétaires ».

- **EN BREF**. Le marché mondial des systèmes domestiques de gestion de l'énergie passera de 512 millions de dollars en 2013 à 2,8 milliards en 2020 et à 1,8 milliard en 2022, selon une récente étude de Navigant Research.